
 <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Membre</p>  <p>Écoles associées de l'UNESCO</p>	<p style="text-align: center;">École élémentaire La Genette</p> <p style="text-align: center;">32 rue Michelet 17 000 La Rochelle Tél. : 05 46 34 12 42 e-genette-larochelle@ac-poitiers.fr</p>
--	--

Conseil d'École du 10/11/17

Étaient présents

Équipe enseignante :

Véronique Rousseau, Directrice (mardi et vendredi CE2/CP), Elisabeth Bourabier (CP), Mickaël Beneteau et Laura Cruz (mi-temps CE1), Audrey Garreau (lundi, mercredi et jeudi CE2), William Guilbault (lundi, mardi, mercredi et vendredi CM1) et Nadine Michaud (CM2).

Parents élus titulaires : Nina Bastard, Louissette De Saint-Jores, Charlotte Rioult, Nicolas Trugeon et Marine Lhermite.

Parents élus suppléants : Malika Yeftène et Catherine Leman.

Jean-Marc Soubeste, Adjoint municipal.

Nelly Davonneau, D.D.E.N.

Charlotte Frey, enseignante le jeudi au CM1, excusée.

I.E.N. LR Ouest, excusée.

Délégués de la classe de CM2 (de 18h à 18h30) : Camille Courties, Gaspard Murat et Valentine Pougant-Epinoux

À la demande de la Directrice, les délégués de la classe de CM2 exposent aux membres du Conseil d'école les résultats de leurs élections de délégués de classe puis les remarques qui pourraient améliorer le fonctionnement de l'école en rapport avec le règlement intérieur.

➔ Les élections :

Avant de procéder aux élections, les élèves ont travaillé en Éducation morale et civique sur le rôle du délégué et sur les compétences qu'il doit mettre en œuvre : capacité d'écoute et prise d'initiatives.

Deux listes ont été établies, 7 élèves au total. Le vote s'est déroulé le même jour que celui des Représentants de parents d'élèves et dans des conditions similaires : bulletin secret avec isoloir, une urne et une liste d'émargement. Le dépouillement a eu lieu dans la classe.

➔ Les remarques pour améliorer le fonctionnement de l'école en rapport avec le règlement intérieur :

V) RÈGLES DE VIE COLLECTIVE : les élèves retiennent tout particulièrement l'alinéa 5.4

- Tout membre de la communauté éducative doit protéger physiquement et moralement les enfants et signaler aux autorités compétentes tout mauvais traitement avéré ou suspecté : n° « enfance maltraitée » = 119 / n° « lutte harcèlement » = 3020.

VI) DEVOIRS DE L'ENFANT : les élèves mentionnent les modifications suivantes à apporter :

- retirer « les couloirs » sachant qu'il n'y en a pas dans l'école
- remplacer la salle « informatique » par la salle « d'arts plastiques »
- ajouter l'interdiction d'apporter des chewing-gums à l'école
- substituer aux « appareils sportifs », « les bancs et les tables de jardin »
- ajouter à « bicyclette », « trottinette » et « patins à roulettes »

Les élèves terminent en demandant d'autres râteliers à vélo. L'équipe enseignante confirme le besoin.

1 – Rappel du résultat des élections 2017/2018

Une liste indépendante.

Nombre d'électeurs inscrits : 218.

Nombre de votants : 167.

Bulletins nuls : 6.

Suffrages exprimés : 161.

≈ **76,61 % des parents ont voté.**

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">• BASTARD Nina (CP)• DE SAINT-JORES Louissette (CP)• RIOULT Charlotte (CE1)• TRUGEON Nicolas (CE1 et CE2/CM1)• LHERMITE Marine (CM1/ CM2)	<ul style="list-style-type: none">• DIDELOT Sandrine (CP)• YEFTENE Malika (CE1)• DELVAL Sara (CE2/CP)• LEMAN Catherine (CM2/CM1)• BOUQUET Kamilla (CE1 et CM1/CM2)

Contact : parentselevslagenette@gmail.com

Bal masqué de l'école : vendredi 2 février 2018

Les nouveaux représentants ont réservé la salle Émile Combe pour le traditionnel bal masqué de l'école. Deux chèques de dépôts de garantie seront adressés au service des salles municipales : 200 € pour la salle et 50 € pour les clefs.

Le Conseil d'école remercie la ville de La Rochelle pour la mise à disposition de la salle gratuitement.

2 – Règlement intérieur

Le **règlement intérieur** de l'école est établi à partir du règlement type départemental des écoles publiques élémentaires et maternelles consultable sur le site de la Direction académique. : <http://www.ac-poitiers.fr/ia17>.

- Paragraphe I) FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES :

Concernant **les rythmes scolaires**, les familles, les enseignants et le personnel municipal ont jusqu'au **15 novembre pour répondre au questionnaire d'enquête transmis par la ville**. Ce questionnaire est à retourner aux services municipaux.

Pour assurer au mieux la sécurité des élèves, la Directrice recommande aux familles de respecter les horaires de l'école. En effet, en dehors des **temps d'accueil des élèves (8h35-8h45 et 13h35-13h45)**, l'équipe enseignante est en classe et la « référente » municipale, Mme Virginie Gitton, est occupée par son travail ou absente (reprise du travail de la personne « référente » les après-midis à 14h). La Directrice rappelle au Conseil d'école que le « Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels » (DUER) demandé par l'Éducation nationale a été renseigné par l'équipe enseignante et que le **risque lié à l'absence de tout personnel municipal entre 13h.45 et 14h.** y est enregistré. La Directrice a demandé à plusieurs reprises aux services municipaux que les horaires de la personne « référente » soient en adéquation avec ceux de l'école (demandes faites aux conseils d'école en 2015 et 2016). À ce jour, les demandes faites à la municipalité ne sont pas satisfaites, **la situation demeure potentiellement dangereuse durant ce quart d'heure (13h45-14h).**

- Paragraphe II) SURVEILLANCE

Les parents souhaitent connaître les adultes responsables des enfants durant la pause méridienne. L'élu explique qu'une **restructuration des différents services de la ville est en cours** avec de **nombreuses équipes mobiles**.

Le système d'intervention avec un **personnel changeant trop souvent** n'est **pas satisfaisant** que ce soit **auprès des élèves comme pour l'entretien des locaux** qui n'est pas toujours fait au quotidien.

Comme chaque année, le règlement intérieur sera affiché à l'entrée de l'école est consultable sur le site de l'école : <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique57>.

Le Conseil d'école demande que les personnes des services municipaux qui travaillent ou interviennent ponctuellement dans l'école en ait pris connaissance.

3 – Plans particuliers de mise en sureté « risques –majeurs » et « attentat – intrusion »

Depuis la rentrée 2016, le PPMS R-M a dû être complété par des mesures de sécurité « attentat – intrusion ». Cette année, un document indépendant PPMS « attentat – intrusion » a dû être renseigné.

Un exercice de sécurité de type « intrusion extérieure » va être effectué dans le mois de décembre. Pour cet exercice, l'équipe enseignante a choisi cette année d'**exercer les élèves à sortir des classes pour aller se regrouper et se confiner dans d'autres espaces au sein de l'école.**

Concernant la mise en place d'une alarme visuelle demandée en Conseil d'école à la rentrée 2016, l'élu explique que la Direction des Services Informatiques de la ville met au point un signal lumineux qui va être testé dans quelques écoles puis généralisé.

Rappel compte – rendu du Conseil d'école du 04-11-16 :

- *des problèmes de fermeture des fenêtres côté rue ont été signalés à la municipalité.*

4 – Comptes de la coopérative

Situation à ce jour : 2841,92 €.

Appel de dons : 1630 €. La somme a été répartie entre les 5 classes, proportionnellement au nombre d'élèves : 11 €/élève.

Bénéfice fête 2017 : 1000 €.

Pour les projets de classe (visites, spectacles, fournitures en arts visuels...), chaque enseignant dispose de la somme (appel de dons) à laquelle s'ajoute 250 € (recette fête et subvention ville 16/17). La mairie accorde une subvention annuelle de 5,80 € par élève pour les projets de classes.

Achat de jeux de récréation : 157,91 €.

Chaque classe dispose maintenant de jeux : ballons, cordes à sauter, échasses, cerceaux et élastiques afin que les élèves n'apportent pas ces jeux à l'école. Dans le paragraphe VI) DEVOIRS DE L'ENFANT du règlement intérieur l'ajout suivant sera fait :

« *Les enfants ne doivent pas :*

- *Apporter des objets jugés dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant dont toupies, briquet, allumettes, sucette à bâton...), des objets de valeur (bijoux, jeux, objets électroniques...), de l'argent ou des jeux de cartes commerciales (Pokémon...), **des jeux de récréation (ballons, balles, cordes à sauter, élastiques, billes ...)** et des chewing-gums. »*

Le Conseil d'école remercie le Comité de quartier de la Genette qui financera cette année l'intervention d'une peintre calligraphe chinoise : 450 € pour 10 heures (2 séances d'1h./classe).

L'école a été retenue pour le projet « 1000 coins nature » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (<http://ww2.ac-poitiers.fr/civisme-citoyennete/spip.php?article1431>).

La personne de la ville chargée de la mise en œuvre du projet a informé que ce projet se déroulerait sur trois ans et que l'école disposait cette année d'un budget de 650 €.

Dans un premier temps, l'équipe enseignante a choisi d'orienter le travail sur l'observation des insectes. Un hôtel à insectes a été commandé et un atelier animé par l'association Nature – Environnement 17 (<http://www.nature-environnement17.org/>) sera programmé.

5 – Projet d'école - Mise en œuvre des actions en lien avec le réseau des écoles associées de l'UNESCO

L'école appartient au Réseau des écoles associées de l'UNESCO depuis la rentrée 2012. Ce label est le résultat du **projet de l'école initié en 2006 sur l'éducation aux langues et l'apprentissage de plusieurs langues à l'école élémentaire.**

Rappel des particularités pédagogiques de l'école présentées sur le site internet de l'école :

(<http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?rubrique40>)

- Le programme « **ÉDUCATION AUX LANGUES** »
- Le dispositif « **CLASSES UNIQUES** »
- **La correspondance internationale**
- **La participation au Réseau des écoles associées de l'UNESCO**

Le programme « ÉDUCATION AUX LANGUES » comporte 2 axes :

- **L'apprentissage de plusieurs langues** : apprentissage de l'**anglais** du CP au CM2, découverte du **russe** au CP, découverte de l'**italien** au CE1, apprentissage du **chinois** au CE2, CM1 et au CM2 (élèves volontaires), apprentissage de l'**espagnol** au CM2.
- **Les activités de plurilinguisme** (à partir en particulier des autres langues parlées par les familles dans l'école).

L'équipe enseignante remercie l'intervenante bénévole de l'association Droujba, Claude Joubert, qui initie les élèves de CP au russe chaque mois en lien avec la correspondance de la classe avec l'école 27 de Pétrozavodsk. Cette correspondance a débuté en 2014 (voir article « *Jumelage école 27 – Pétrozavodsk / école élémentaire La Genette – La Rochelle* », <http://ecoles.ac-poitiers.fr/larochelle-genette-elem/spip.php?article250>).

Le dispositif « CLASSES UNIQUES » :

Vingt heures par an, tous les élèves de l'école sont répartis en 5 classes comportant tous les niveaux du CP au CM2 pour suivre des activités qui visent à développer les **compétences sociales et civiques**. Pour cette année, les enseignants ont choisi les activités suivantes en relation avec la politique de l'école et de l'UNESCO :

- Classe unique 1 : « Arts plastiques – les villes du monde » (E. Bourabier)
- Classe unique 2 : « Musique – objets du quotidien » (Laura Cruz / Mickaël Beneteau)
- Classe unique 3 : « Plurilinguisme et théâtre » (V. Rousseau)
- Classe unique 4 : « Expériences scientifiques » (W. Guilbault)
- Classe unique 5 : « Langues et cultures espagnoles » (N. Michaud)

Les rencontres interculturelles :

- **Les activités plurilingues** : comme chaque année, les parents parlant d'autres langues que le français peuvent être invités à participer à des séances de plurilinguisme en classe, du CP au CM2.
- **Les correspondances internationales** :
 - Au CP : poursuite des échanges avec l'école 27 de Pétrozavodsk en Russie. Aux vacances de février, Mme Bourabier participera à un voyage à Pétrozavodsk pour la célébration des 45 ans du jumelage de la ville de la Rochelle avec la ville de Pétrozavodsk. Elle rencontrera l'enseignante russe avec laquelle elle fait une correspondance.
 - Au CE2/CM1 :
 - continuité de la correspondance avec des élèves de l'école d'Holliston au Massachusetts ;
 - correspondance en anglais dans le cadre du projet Tara, goélette française destinée à la recherche scientifique et à la défense de l'environnement.
 - Au CM1/CM2 :
 - correspondance avec Hubert Sévin, enseignant dans l'école en 2015-2016, actuellement en poste au Cap-Vert ;

- renouvellement de la correspondance avec une classe du lycée français de Cali en Colombie (CM2) avec **visite des élèves colombiens à La Rochelle du 4 au 14 juin**. Comme l'an dernier, les correspondants seront reçus dans des familles des élèves de la classe de CM1/CM2. **Les familles seront invitées à assister à un spectacle de danses colombiennes à l'école. L'enseignante de la classe et la Directrice souhaiteraient que le Maire de La Rochelle puisse se joindre à cet accueil festif en juin.**

Mme Davonneau, nouvelle Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale précise les missions du DDEN, *nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école* (www.dden-fed.org).

Les secrétaires de séance :

Laura Cruz, enseignante.

Nicolas Trugeon, représentant de parent d'élève.

La Présidente : V. Rousseau,

Compte rendu rédigé par V. Rousseau